

Sainte-Martine, le 5 octobre 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 5 octobre 2021, à 19 h 30, au Centre communautaire Saint-Jean-Baptiste et Desjardins situé au 13, rue Ronaldo-Bélanger à Sainte-Martine, sous la présidence de madame Mélanie Lefort, mairesse.

Sont présents : Monsieur Christian Riendeau
 Monsieur Normand Sauvé
 Monsieur Dominic Garceau
 Madame Carole Cardinal
 Monsieur Jacques Jodoin
 Madame Caroline Ouellette

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Linda Espera, directrice – greffe, affaires juridiques et contractuelles, sont aussi présentes.

Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit ouverte à 19 h 30.

Adoptée

2021-10-169 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

Mot de la mairesse

Bonsoir !

Mon nom est Mélanie Lefort et je serai votre mairesse pour les 4 prochaines années. Je tiens à remercier les Martinois(es) pour leur confiance. Je remercie aussi mon conjoint, mes deux grands garçons, toute ma famille et mes précieux amis pour tout leur support.

En occupant ce rôle, je deviens donc la deuxième femme et aussi la deuxième Lefort puisqu'Edouard Lefort, le frère de mon grand-père paternel Maurice, a occupé cette fonction pour un mandat dans les années 60.

Lorsqu'on me pose la question : Comment a débuté ton intérêt pour la politique municipale ? Je peux vous garantir que j'obtiens de drôles de réactions, car ma réponse est : j'ai commencé à lire les procès-verbaux... Ça peut paraître

Sainte-Martine, le 5 octobre 2021

inintéressant, mais je dirais que c'est une des bonnes façons de rester informé(e) sur ce qui se passe dans votre municipalité. Venir assister aux assemblées publiques, visiter le site Internet, lire l'Info Sainte-Martine et s'abonner à la page Facebook en sont d'autres aussi bonnes. Un de mes objectifs au terme de ce mandat est de donner le goût aux citoyens de **s'informer**, de se **mobiliser**, de **s'impliquer**, ce que je crois, formera la relève de demain.

Après tout, Sainte-Martine est la municipalité de tous les Martinois(es).

Je souhaite une bonne retraite « de la politique municipale » à la mairesse sortante, madame Maude Laberge, aux conseillers municipaux sortants, messieurs Richard Laberge et Jean-Denis Barbeau. Ce fut pour moi très enrichissant de collaborer avec eux pour faire avancer Sainte-Martine durant les sept dernières années.

Je tiens à vous présenter les conseillers et la conseillère qui, comme moi, ont été élus par acclamation vendredi dernier le 1^{er} octobre :

- Christian Riendeau, District 1;
- Dominic Garceau, District 3;
- Jacques Jodoin, District 5;
- Caroline Ouellette, District 6;

Le conseiller sortant monsieur Normand Sauvé du district 2 et la conseillère sortante madame Carole Cardinal du district 4 seront en élection le 7 novembre prochain. Les Martinois(es) devront élire un conseiller ou une conseillère dans ces deux districts.

Je tiens à rappeler que ce sont uniquement les citoyens et citoyennes des districts en élection qui peuvent voter.

Le vote du district 2 devra se faire entre monsieur Normand Sauvé et monsieur Nathaniel Aubé. Le district 2 est un district majoritairement agricole. On y retrouve aussi le rang Saint-Joseph, les rues de la Ferme et la rue Demers.

Le vote du district 4 devra se faire entre madame Carole Cardinal et monsieur Sylvain Legault. Le district 4 est communément appelé « En arrière du IGA ».

Je voudrais maintenant vous dresser les grandes lignes des priorités du conseil municipal de 2021-2025 élaborées avec les membres siégeant ce soir :

- Préserver et mettre en valeurs nos acquis dont les infrastructures (les rénover de manière durable et la plus verte possible, stabiliser notre approvisionnement en eau), on veut aussi préserver le patrimoine et l'environnement;
- Créer un milieu de vie stimulant pour tous en favorisant la vie active, une offre diversifiée d'habitation et en poursuivant la mise en valeur des parcs;
- Communiquer, mobiliser et bien gérer afin de léguer des finances publiques en ordre et une communauté mobilisée qui s'implique.

Nous voudrions discuter et échanger de ces orientations avec les citoyens très bientôt!

Sainte-Martine, le 5 octobre 2021

Maintenant, je souhaite faire un retour sur la journée de la culture qui s'est tenue le samedi 25 septembre derrière notre bibliothèque qui fût un succès. Des activités gratuites se sont tenues comme : heure du conte, caricature, maquillage, conseils de tricot et crochets du Cercle des fermières, la participation du Musée de la Société du patrimoine qui mettait en valeur des objets méconnus des Martinois et l'artiste Sonia Laurin qui a peint une toile sur place et l'a offerte à la municipalité. Une multitude d'activités ayant comme objectif de favoriser un plus grand accès aux arts et à la culture. Merci à tous ceux qui y ont collaboré et on se dit à l'année prochaine.

Aujourd'hui, Mesdames Poirier et Moniqui de la firme BCGO présenteront l'exercice financier de l'année 2020. Je peux vous affirmer, malgré quelques défis, que Sainte-Martine est en bonne santé financière et que nous comptons poursuivre en ce sens.

2021-10-170: Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

Attendu que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021 et en donnent dispense de lecture;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 septembre 2021.

Adoptée

Présentation du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020

Présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe préparé par madame Chantal Moniqui, de la firme BCGO s.e.n.c.r.l, pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Période de questions

Monsieur Raymond Touchette

- Rapport financier et rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.
- Fourniture de soins de santé par les CLSC de Sainte-Martine.

Monsieur Rénald Daoust

- Dossier de la démission des pompiers.

Madame France Candeau

- Asphaltage des routes de la Municipalité.

Sainte-Martine, le 5 octobre 2021

Madame Paula Perez

- Réalisation des activités de loisirs.

2021-10-171 : Renouvellement de l'entente de location du système de gestion et de distribution des alertes avec Info Page Inc.

Attendu que la Municipalité a conclu une entente avec Info Page Inc. afin de bénéficier d'un système de gestion et de distribution d'alertes au sein du Service de sécurité incendie;

Attendu que cette entente est arrivée à échéance;

Attendu que la Municipalité a reçu une offre de renouvellement de cette entente du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2024 au coût mensuel de 4,25 \$ par utilisateur plus les taxes applicables;

En conséquence,

Il est proposé par madame Caroline Ouellette
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine renouvelle l'entente de location du système de gestion et de distribution des alertes avec Info Page Inc. pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2024.

Que madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer l'entente avec Info Page Inc. pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Martine, et ce, rétroactivement au 1^{er} octobre 2021.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire « 02-220-00-331 ».

La directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2021-10-172 : Financement pour l'installation d'une borne sèche

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine a prévu l'installation de 3 bornes sèches dans son Plan triennal des immobilisations (PTI) 2021-2022-2023, soit une borne par année;

Attendu que l'estimé des coûts pour l'installation de la première borne est le suivant :

Demande d'autorisation	1 105 \$
Surveillance des travaux	1 400 \$
Autorisation du Ministère de la Faune	2 000 \$ (si nécessaire)
Installation	22 785 \$
Divers	500 \$
TOTAL	27 900 \$

Attendu que le financement de cette somme de 27 900 \$ provient du fonds de roulement;

Sainte-Martine, le 5 octobre 2021

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Christian Riendeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

De financer la somme de 27 900 \$ à même le fonds de roulement de la Municipalité (poste budgétaire « 21-021-71-003 ») pour l'installation d'une borne sèche.

De rembourser cette somme au fonds de roulement sur une période de 5 ans.

La directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2021-10-173 : Demande d'aide financière adressée au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et que ce Programme a été reconduit jusqu'au 31 mars 2022;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour intervenir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine prévoit la formation de 9 pompiers pour le programme Pompier I, 4 pompiers pour le programme Pompier 2, 6 pompiers pour la formation autopompe, 9 pompiers pour la formation pompe-échelle, 12 pompiers pour la formation désincarcération et 9 pompiers pour la formation désincarcération en milieu agricole au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry en conformité avec l'article 6 du Programme;

Sainte-Martine, le 5 octobre 2021

En conséquence,

Il est proposé par madame Caroline Ouellette
appuyé par monsieur Christian Riendeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique.

De transmettre la présente résolution ainsi que le document dûment complété estimant les besoins en formation des pompiers volontaires ou à temps partiel de la Municipalité de Sainte-Martine à la MRC de Beauharnois-Salaberry, pour transmission au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

Madame Mélanie Lefort, mairesse, par la présente :

- **Donne avis de motion** qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement d'emprunt numéro 2021-405 décrétant des dépenses de 5 038 000 \$ pour la mise à niveau du poste de distribution d'eau potable.
- Dépose le projet du Règlement numéro 2021-405.

2021-10-174 : Adoption du règlement 2021-400 modifiant le règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre certains usages dans les zones mxt-2 et mxt-9

Attendu qu'une demande de modification au Règlement de zonage a été déposée par monsieur Hughes Laplante afin de permettre l'ouverture d'un commerce de pratique de golf intérieur;

Attendu que la boulangerie Le Sacré Pain doit relocaliser son commerce et que la Municipalité souhaite faciliter cette relocalisation;

Attendu que les modifications proposées sont conformes aux objectifs et critères du Plan d'urbanisme;

Attendu que, lors de la séance ordinaire du 10 août 2021, un avis de motion a été donné et le premier projet de Règlement numéro 2021-400 a été adopté;

Attendu que le projet comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Attendu qu'une consultation écrite portant sur les objets du règlement et les conséquences de son adoption a eu lieu conformément aux mesures applicables en raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit présentement et que la Municipalité n'a reçu aucun commentaire;

Attendu que le second projet de Règlement numéro 2021-400 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre certains usages dans les zones Mxt-2 et Mxt-9 a été adopté lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2021;

Attendu qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

Sainte-Martine, le 5 octobre 2021

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine adopte le Règlement numéro 2021-400 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre certains usages dans les zones Mxt-2 et Mxt-9.

Adoptée

Dépôt du certificat de la journée d'enregistrement - Règlement numéro 2021-402 décrétant un emprunt et une dépense de 1 219 000 \$ pour la mise aux normes des postes de pompage

Le conseil prend acte du dépôt du certificat d'enregistrement concernant la journée d'enregistrement tenue le 30 septembre 2021 en vue de l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2021-402.

Dépôt du certificat de la journée d'enregistrement - Règlement numéro 2021-403 décrétant un emprunt et une dépense de 394 000 \$ pour la réfection d'une conduite d'eau sur la rue St-Jean-Baptiste

Le conseil prend acte du dépôt du certificat d'enregistrement concernant la journée d'enregistrement tenue le 30 septembre 2021 en vue de l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2021-403.

Dépôt du certificat de la journée d'enregistrement - Règlement numéro 2021-404 décrétant un emprunt et une dépense de 1 281 000 \$ pour la réfection de la rue Sainte-Marie

Le conseil prend acte du dépôt du certificat d'enregistrement concernant la journée d'enregistrement tenue le 30 septembre 2021 en vue de l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2021-404.

2021-10-175 : Demande d'approbation d'un P.I.I.A. numéro 2021-015 – 194, rue Saint-Joseph

Attendu la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Madame Lyne Gagnon;

Attendu que le projet vise à rénover entièrement l'extérieur de la maison par le remplacement de la toiture, du revêtement extérieur, des fenêtres, des portes et de la galerie avant;

Attendu le croquis reçu le 26 août 2021;

Attendu que le projet prévoit une toiture de tôle de couleur noire, un revêtement de type planche et baguette de couleur grise, une galerie de bois ornementée de couleur blanche ainsi que des portes et fenêtres de couleur blanche;

Sainte-Martine, le 5 octobre 2021

Attendu que le projet atteint l'objectif de « conserver et mettre en valeur les caractéristiques originales propres au gabarit et à l'architecture des bâtiments » inscrit au Règlement numéro 2002-48 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale du cordon patrimonial;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil municipal approuve la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-015.

Adoptée

2021-10-176 : Nomination – Responsable des communications

Attendu que le poste de Responsable des communications doit être comblé;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine a publié une offre d'emploi pour le poste;

Attendu que le processus d'embauche est terminé;

En conséquence,

Il est proposé par madame Caroline Ouellette
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine embauche monsieur Simon St-Michel au poste de Responsable des communications.

Que ce poste est assujéti au Règlement sur les conditions et avantages des employés cadres, professionnels et cols blancs de la Municipalité de Sainte-Martine en vigueur.

Adoptée

2021-10-177 : Nomination d'un conseiller à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme

Attendu qu'en vertu de l'article 3.4 du Règlement numéro 2019-347 constituant le comité consultatif d'urbanisme, le mandat d'un membre du comité nommé en sa qualité de membre du Conseil se termine dès qu'il perd cette qualité;

Attendu que monsieur Jean-Denis Barbeau, conseiller municipal et membre du comité consultatif d'urbanisme, a décidé de ne plus se représenter pour les élections générales 2021 et qu'un candidat a été élu par acclamation à son poste le 1^{er} octobre dernier;

Attendu que le conseil municipal doit combler le siège vacant;

Attendu qu'en vertu de l'article 3.3 du Règlement numéro 2019-347 constituant le comité consultatif d'urbanisme, les membres du comité consultatif d'urbanisme sont nommés par résolution du Conseil;

Sainte-Martine, le 5 octobre 2021

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jacques Jodoin
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine nomme monsieur Dominic Garceau, conseiller municipal, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

Adoptée

Dépôt du rapport des déboursés – Septembre 2021

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du *Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois de septembre 2021, soit une somme de **641 147,57 \$** pour les déboursés et une somme de **102 037,38 \$** pour les salaires, pour un montant total de **743 184,95 \$**.

Dépôt du rapport financier de la Municipalité de Sainte-Martine et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

La minute des conseillers

Monsieur Christian Riendeau

- Salue les conseillers et la mairesse qui ont été élus par acclamation. Il se sent privilégié de pouvoir faire partie de l'équipe. Il souligne le travail accompli par son prédécesseur, Monsieur Laberge sur les questions rurales.

Monsieur Normand Sauvé

- Salue les habitants du District 2. Il a beaucoup apprécié la responsabilité de représenter un district qui est à la fois rural et urbain.

Monsieur Dominic Garceau

- Salue les nouveaux élus du conseil et indique être honoré de pouvoir continuer à représenter les citoyens du District 3. Il félicite la mairesse pour son élection et offre ses meilleurs vœux aux deux membres du conseil qui se présentent aux élections générales du 7 novembre prochain.

Madame Carole Cardinal

- Félicite la mairesse pour son élection. Elle remercie les citoyens de son district et invite les citoyens à aller voter le 7 novembre prochain.

Monsieur Jacques Jodoin

- Se sent privilégié de pouvoir siéger sur le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine.

Sainte-Martine, le 5 octobre 2021

Madame Caroline Ouellette

- Félicite la mairesse ainsi que les conseillers qui ont été élus par acclamation. Durant son mandat, elle compte rester à l'écoute. Elle invite aussi les citoyens à aller voter aux élections générales du 7 novembre prochain.

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit levée à 20 h 35.

Adoptée

Mélanie Lefort
Mairesse

Linda Espera
Secrétaire-trésorière adjointe